

<b>DEPARTEMENT du</b> <b>GARD</b> <b>ARRONDISSEMENT de</b> <b>NÎMES</b> <b>CANTON de ST GILLES</b>	<b>COMMUNE DE CAVEIRAC</b> <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES</b> <b>DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>N° DE20260207_74/431</b>
	<b>Du 2 juillet 2026</b> <b>à 18 heures 30</b>
<b><u>NOMBRE :</u></b> <b>De Conseillers en exercice : 27</b> <b>De Présents : 20</b> <b>De Votants : 27</b> <b>Absents ayant donné</b> <b>procuration : 7</b> <b>Absents excusés sans</b> <b>procuration : 0</b> <b>Absents non excusés sans</b> <b>procuration : 0</b>  <b><u>Objet :</u> Attribution d'une</b> <b>subvention de fonctionnement à</b> <b>l'association des lieutenants de</b> <b>louveterie du Gard</b>	<p>L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p><b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Catherine LAPIERRE ; Cyril GUERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Odile GIOVANNELLI ; Philippe GALLI ; Marcel DESPROGES ; Didier PAQUETTE ; Ruben VANEL ; Philippe LOYAU ; Sophie ESCUDIER ; Valérie MARINARO ; Sophie GIMENO ; Gwendoline PELLISSIER ; Morganne SAUNIER ; Gautier CASES ; Elisabeth CRES ; Florence COMTE</p> <p><b>Etaient absents excusés avec procuration :</b> Pascal MIARD pouvoir à Marc SERVILE, Antoine GIRON pouvoir à Florence COMTE, Nathalie PERROT pouvoir à Isabelle MAZAY, Patrick ETIENNE pouvoir à Jérôme BALLESTEROS, Pauline DELOFFRE pouvoir à Valérie MARINARO, Florence DUSSAUT pouvoir à Odile GIOVANNELLI; Loïc CODOU pouvoir à Elisabeth CRES</p> <p><b>Etaient absents excusés sans procuration : -</b></p> <p><b>Etaient absents non excusés sans procuration : -</b></p>

Monsieur Jérôme BALLESTEROS, rapporteur, expose :

Le président de l'Association des lieutenants de louveterie du Gard a sollicité le soutien financier de la commune dans le cadre des missions de régulation de la faune sauvage exercées sur le territoire communal, notamment en matière de gestion des populations de sangliers.

Ces missions, réalisées à titre bénévole par les lieutenants de louveterie et sur commission de la préfecture, contribuent à la sécurité publique ainsi qu'à la protection des cultures et des biens.

L'exercice de ces interventions nécessite toutefois l'acquisition et l'entretien de moyens matériels dont le financement n'est pas assuré par l'État. Dans ce contexte, il apparaît opportun que la commune apporte son concours à cette association afin de lui permettre de poursuivre efficacement ses actions d'intérêt général.

Afin de les aider dans leur action, il est proposé de leur attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 euros.

Le rapport de Monsieur Jérôme BALLESTEROS entendu,

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

**DÉCIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association des lieutenants de louveterie du Gard d'un montant de 100 euros

**DIT** que cette somme seront mandatée à l'article correspondant du budget communal.

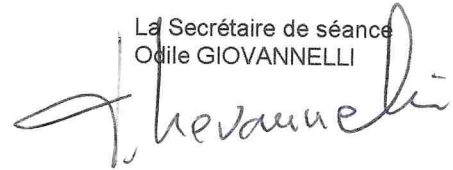
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut l' élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
A Caveirac, le 6 juillet 2026

Le Maire  
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance  
Odile GIOVANNELLI



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>